

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marianne JOLY, Maire.

Étaient présents: Marianne JOLY, Serge GREGOIRE, Philippe CAIN, Béatrice PAYEN, Christophe GRAUL (arrivé en cours de séance), Francis CUROT, Prescillia DE MEIRA, David BOUFOUS, Estelle DRONNIER, Ana RODRIGUÈS, Maria MÉLINE

Étaient absents représentés : Michel PICARD par Philippe CAIN et Olivier BALDUCCI par David BOUFOUS

Étaient absents : Bernadette GEOFFRAY, et Antoine MENUUEL

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
Madame Béatrice PAYEN est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du 6 mai 2021 est approuvé.

2021-030 REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET RELAIS CONTRACTE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à rembourser par anticipation le prêt relais de 160 000 euros

AUTORISE Madame le Maire à régler les intérêts d'un montant de 6,40 euros.

2021-031 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE POUR AVANCEMENT DE GRADE SUITE A REUSSITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} août 2021, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème}.

2021-032 CREATION D'UN POSTE D'AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer, à compter du 1^{er} septembre 2021, un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 31,50/35^{ème}

2021-033 INSTALLATION D'UNE ALARME « ATTENTAT-INTRUSION » A L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention de 1 408 € auprès de Monsieur Le Préfet de l'Aube au titre du Fonds Interministériel de Protection de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'une alarme « attentat-intrusion » à l'école ;

2021-034 SOCLE NUMERIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE – CONVENTION DE FINANCEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 12 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (*M. GRAUL qui est arrivé après l'exposé*),

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de financement avec La Région académique de Grand Est dans le cadre de l'appel à projets 2021 pour un socle numérique dans les écoles élémentaires afin d'équiper l'école primaire de tablettes numériques et d'un vidéo projecteur.

2021-035 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE – RELIQUAT FDC 2009/2020 + FDC 2021/2031

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine en vue de participer au financement de différents projets d'investissement de la commune de Pars-lès-Romilly à hauteur de 30 218,41 € et dont la liste des travaux est énumérée ci-dessous :

	Montant du fonds de concours sollicité par projet :
Installation de volets roulants à l'école	10 047,90 €
Installation d'une sirène d'alerte à la population	7 141,64 €
Socle numérique à l'école primaire	2 979,58 €
Cheminements piéton et clôture de la maison des associations	6 715,63 €
Acquisition de 6 cases de columbarium et aménagement du jardin du souvenir	3 333,66 €

PRECISE que la présente demande de fonds de concours porte sur le reliquat du fond de concours 2009/2020 et sur l'enveloppe attribuée pour la période 2021/2031 ;

DIT qu'un dossier de présentation sera déposé pour chaque projet faisant l'objet d'une demande de fonds de concours ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

2021-036 SIRS DE ROMILLY-SUR-SEINE - MISSIONS ACCOMPLIES PAR LE SYNDICAT - ANNEXE AUX STATUTS SYNDICAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des compétences et missions exercées par le syndicat pour le compte de la Commune de Pars-lès-Romilly, telle qu'annexée à la présente délibération ;

PRECISE que le champ des missions confiées au syndicat par la Commune de Pars-lès-Romilly pourra évoluer ultérieurement sur simples délibérations concordantes prises par le conseil municipal et le comité syndical ;

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Aube et à Monsieur le Président du syndicat.

2021-037 SIRS DE ROMILLY-SUR-SEINE - PROCEDURE DE MODIFICATION STATUTAIRE : ADOPTION DE STATUTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification statutaire du syndicat et le projet de statuts annexé à la présente délibération ; à l'issue de la procédure, et si elle est favorable, le syndicat sera officiellement baptisé : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT SCOLAIRE (S.I.T.S.) DU BASSIN DE ROMILLY-SUR-SEINE ;

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Aube et à Monsieur le Président du syndicat.

2021-038 SIRS DE ROMILLY-SUR-SEINE – DESIGNATION DES DELEGUES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir procédé au vote à main levée,

DESIGNE Mme Marianne JOLY en tant que délégué titulaire et M. Philippe CAIN en tant que délégué suppléant pour siéger au conseil syndical du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRS) de Romilly-sur-Seine.

2021-039 SIRS DE ROMILLY-SUR-SEINE – RETRAIT DE LA COMMUNE DE VILLIERS-AUX-CORNEILLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le retrait de la Commune de VILLIERS-AUX-CORNEILLES du SIRS de Romilly-sur-Seine, sans conditions financières spécifiques ;

CHARGE Madame le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Aube et à Monsieur le Président du syndicat.

2021-040 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR GRDF

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé,

FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) 2021 due par GRDF à 279 euros.

CHARGE Madame le Maire de recouvrer les sommes dues par GRDF et d'émettre le titre de recette 2021 correspondant. Les titres seront transmis à l'adresse suivante : GRDF Délégation Economie Concessionnaire 10 Viaduc Kennedy BP 50358 54007 Nancy

2021-041 REQUALIFICATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA RUE DU CHATELET (SECTION 2): APPROBATION DE L'AVANT-PROJET ET SIGNATURE DU CONTRAT D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Mesdames DE MEIRA et MELINE et Monsieur CUROT, intéressés dans l'affaire, n'ont pas pris part au vote.

APPROUVE le renforcement du réseau d'éclairage public sur la section 2 selon la synthèse financière de M. Metge (SIABA) ;

APPROUVE la coupe de la chaussée proposée avec une largeur de 5,20 et bordures franchissables des 2 cotés ;

APPROUVE la réalisation d'un aménagement sécurité par réduction de la largeur de la voirie au droit de la maison frappée d'alignement n° 32 ;

APPROUVE les principes d'assainissement des eaux pluviales par noue d'infiltration / évacuation ;

APPROUVE le devis GINGER pour la réalisation des études de sol d'un montant de 3 250 € HT soit 3 900 € TTC ;

APPROUVE le budget global selon la nouvelle synthèse de M. Metge (SIABA) ;

APPROUVE la convention de mandat pour la mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage avec la SIABA et **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention applicable pour les différentes sections de la rue du Châtelet (tranche ferme (section 2) et tranches optionnelles (sections 1,3 et 4) ;

APPROUVE la poursuite des études sur les sections 1 - 3 - 4 selon la synthèse de M. Metge (SIABA)

2021-042 EXTENSION DU LOTISSEMENT LES DOLINES (TRANCHE 1) - VALIDATION DE L'AVANT PROJET ET FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas conserver le chemin et de maintenir le découpage des lots selon l'avant-projet sommaire n° 2 ;

DECIDE de fixer le prix de vente des 10 lots comme suit :

N° du lot	Superficie en m ²	Prix de vente HT	Prix de vente TTC
LOT 1	714	35 833,33 €	43 000,00 €
LOT 2	727	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 3	729	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 4	731	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 5	733	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 6	735	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 7	738	36 666,67 €	44 000,00 €
LOT 8	699	35 000,00 €	42 000,00 €
LOT 9	700	35 000,00 €	42 000,00 €
LOT 10	701	35 833,33 €	43 000,00 €

D'AUTORISER Madame le Maire à commercialiser lesdits lots après obtention des certificats de non-opposition aux déclarations préalables ;

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération et notamment les promesses de vente et actes s'y rattachant par devant Maître VUILLEMIN, notaire à Romilly sur Seine.

2021-043 RECOURS A UN PRET RELAIS EN VUE DE FINANCER L'EXTENSION DU LOTISSEMENT LES DOLINES (TRANCHE 1)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de contracter auprès de Caisse d'Epargne un emprunt court terme relais aux conditions suivantes :

- Montant : 316 500 €
- Taux : fixe de 0,50 %
- Durée : 3 ans
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts, remboursement du capital in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé partiel ou total sans frais ni indemnité
- Frais de dossiers : 100 €

AUTORISE Madame le Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement les Adjoints, à signer le contrat ou tous autres documents découlant de la présente décision et est habilitée, sans autre délibération, aux opérations qui y sont prévues et notamment à demander le versement des fonds, à rembourser le capital et y compris par anticipation partielle selon les ventes des lots réalisées et à régler le montant des intérêts.

2021-044 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES DOLINES »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
605	Achats matériel, équipements et travaux (HT)		266 000,00
608 (043)	Frais accessoires sur terrains en cours		900,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		900,00
627	Services bancaires et assimilés		100,00
7015	Ventes de terrains aménagés (HT)	361 666,00	
7133 (042)	Variat° en-cours de production biens	266 900,00	
796 (043)	Transferts charges financières	900,00	
TOTAL :		629 466,00	267 900,00
INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
3355 (040)	Travaux		266 900,00
1641	Emprunts en cours	316 500,00	
TOTAL :		316 500,00	266 900,00
EXCEDENT :		945 966,00	534 800,00

2021-045 ACQUISITION DE 6 CASES DE COLUMBARIUM ET AMENAGEMENT DU JARDIN DU SOUVENIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'agence PFG de Romilly sur Seine pour l'acquisition de 4+2 cases de columbarium et l'aménagement du jardin du souvenir pour un montant total de 8 000,78 € TTC et que les travaux supplémentaires hors devis soient réalisés pour aménager le cimetière dans la limite des crédits inscrits à l'article 2128 du budget primitif 2021.

2021-046 TRAVAUX DE GENIE CIVIL POUR ADDUCTION EN FIBRE OPTIQUE DE LA MAISON FAVIN RUE NATIONALE ET DE NOUVELLES PARCELLES RUE DU CHATEAU D'EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société CEGELEC pour exécuter les travaux de génie civil nécessaires pour prévoir l'adduction en fibre optique de la maison Favin située rue Nationale et de nouvelles parcelles classées en zone constructible rue du Château d'Eau pour un montant total de 5 630,40 € TTC

DIT que les crédits sont prévus à l'article 2313 du budget primitif 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier de M. EOUZAN Jonathan et Mme DRIFFORT Cyrielle domiciliés 269 rue Emile Zola au sujet du stationnement gênant constaté sur le trottoir rue Emile Zola et entraînant un manque de visibilité à la sortie de leur propriété.
Il est précisé que la situation s'est améliorée depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté municipal n°2021/011 (date d'installation du panneau règlementaire) portant interdiction permanente de stationner sur le trottoir, la bordure et la chaussée de la rue Emile Zola pour la section comprise entre le n°267 et 287.
- Détermination des conseillers devant être présents pour les distributions de bouteilles d'eau jusqu'au mois de novembre 2021.
- Prévision de l'inauguration du bâtiment « Maison FAVIN et salles des associations » le samedi 23 octobre 2021 à 10h30, sous réserve des conditions sanitaires qui seront applicables à cette date.
Les commissions « vie locale » et « communication » travailleront sur l'organisation de cet événement.
- Réception de la circulaire relative à l'appel à projets commun DETR / DSIL 2022. Les dossiers devront être déposés pour le 15 novembre 2021.
- Création d'un groupe de travail pour élaborer le plan communal de sauvegarde.
Seront membres : Mesdames JOLY, PAYEN et GEOFFRAY et Messieurs GREGOIRE, CAIN, CUROT, MENUET et BALDUCCI
- Proposition d'installer une borne de recharge pour les véhicules électriques : Compte tenu de la faible utilisation des bornes des communes avoisinantes, le projet n'est pas retenu et sera à réétudier dans les années à venir

La séance est levée à 22h23.

Le Maire, Marianne JOLY